

COMMERÇANTS, LA VILLE DE CLICHY VOUS AIDE À FINANCER VOS TRAVAUX !

EMBELLEMENT – MISE EN ACCESSIBILITÉ – TERRASSE





VOUS AVEZ UN COMMERCE À CLICHY ? LA VILLE PEUT FINANCER UNE PARTIE DE VOS TRAVAUX.

	DÉPENSE MINIMALE	PRISE EN CHARGE	PLAFOND MAX.DE SUBVENTION	DÉPENSES MAX. ÉLIGIBLES
Travaux d'embellissement (devantures et enseignes)	2 500 € HT	50 %	5 000 € HT	10 000 € HT
Travaux de mise en accessibilité	/	/	7 500 € HT	15 000 € HT
Acquisition de mobilier de terrasse (chaises, tables, parasols)	1 500 € HT (seconde main possible, factures obligatoires)	50 %	1 500 € HT	3 000 € HT

Pour pouvoir bénéficier du remboursement, les travaux doivent avoir été autorisés au préalable par la Ville et être réalisés par des sociétés enregistrées au registre du commerce, factures à l'appui.

Vous serez également tenus de respecter les préconisations esthétiques et règlementaires énoncées dans le règlement et le guide du commerce (disponibles sur demande auprès du service du Développement économique). Vous pouvez bénéficier de conseils gratuits d'architectes, selon les besoins.

Pour tout renseignement et pour vérifier votre éligibilité :
commerce@ville-clichy.fr ou 01 47 15 95 75